



Association des Habitants de Charlaix-Maupertuis

www.ahcm-meylan.fr
Courriel : ahcm.meylan@orange.fr

Questions aux candidats des élections municipales 2026

Meylan, le 13 janvier 2026

OBJECTIF

Dans un souci de transparence démocratique et afin de bien informer les habitants du quartier en vue des élections municipales de mars 2026, et suite à son Conseil d'Administration du 8 janvier 2026, l'Association des Habitants de Charlaix Maupertuis (AHCM) sollicite chacune des équipes en lice.

Nous souhaitons savoir **quelles sont vos intentions, priorités et engagements** sur les deux thèmes qui constituent les enjeux majeurs pour les habitants de notre quartier, à savoir **l'urbanisme et la vie du quartier**.

METHODE

Nous adressons à chaque équipe ce même document. Vos réponses seront intégralement publiées sur le site internet de l'AHCM afin que chacun puisse en prendre connaissance. Nous adresserons un mail à tous nos adhérents et sympathisants les invitant à les consulter.

Nous vous remercions de concentrer vos réponses sur ces deux thèmes, en apportant des éléments concrets et en incluant chaque sous-question, sans écarter certains sujets au motif de la répartition des compétences. Par exemple, nous savons que le PLUi concernant Meylan est voté par la Métropole mais aussi que rien n'y est décidé sans l'accord et le soutien de la municipalité meylandaise.

Dès la réception de votre réponse, nous souhaiterions organiser un entretien avec vous, afin d'échanger directement et préciser, si nécessaire, la portée exacte de vos engagements.

Nous vous remercions de bien vouloir nous communiquer votre réponse avant le 6 février 2026. Et si vous souhaitez des précisions ou explications concernant ce courrier, vous pouvez nous contacter à ahcm.meylan@orange.fr.

1. Les Emplacements Réservés pour la mixité Sociale (ERS) du Charlaix

La modification numéro 1 du PLUi (en 2022) a introduit 5 ERS dans le quartier du Charlaix. Les habitants se sont immédiatement mobilisés contre ces ERS (820 signataires de nos pétitions et près de 200 avis sur la première enquête publique soit 40% des avis de l'ensemble de la modification numéro 1 du PLUi) qu'ils trouvent à la fois **disproportionnés et injustes**.

Ils sont disproportionnés car :

- Ils imposent **un nombre minimum de logements trop important**. Ce qui amène à plus que tripler la densité de logements à l'hectare (par exemple un programme de 65 log/ha dans un environnement de 20 log/ha aujourd'hui et 7 log/ha historiquement en 1987),
- Ils **dénaturent l'harmonie de secteurs** très majoritairement pavillonnaires en introduisant des nouvelles constructions uniquement sous forme d'immeubles collectifs.
- L'évolution démographique de Meylan, les programmes récemment réalisés, et la nouvelle trajectoire définie par les dispositions de la loi 3DS en matière de logements sociaux et d'intégration sociale, **permettent de reconsiderer à la baisse les objectifs de construction pour la commune**.

Ils sont injustes car :

- Ils constituent **des servitudes d'urbanisme excessives insuffisamment motivées et dépourvues de justification opérationnelle en méconnaissance du principe de proportionnalité** : les ERS limitent substantiellement l'usage et la constructibilité du terrain alors que des solutions alternatives moins contraignantes permettraient d'atteindre les mêmes objectifs pour la commune.
- **La plupart de ces emplacements sont aujourd'hui construits et habités**. Les propriétaires se retrouvent durablement bloqués, sans possibilité de faire évoluer leur logement, y compris pour des extensions modestes telles qu'une véranda. Cette situation interroge la pertinence écologique et économique de démolir des maisons existantes et occupées pour reconstruire d'autres logements. Un tel modèle pourrait d'ailleurs être appliqué à toute parcelle bâtie de la commune et concerner tout propriétaire meylanais.
- Ceux du Charlaix **ont la particularité pour certains, d'imposer en plus la construction de 100% de logements sociaux, ce qui n'avait jamais été fait sur la commune**. Le constructeur ne peut équilibrer financièrement son opération s'il achète le terrain à sa juste valeur foncière, et d'autant plus qu'il ne peut subventionner son programme avec des ventes en accession libre plus rémunératrices. Le terrain se trouve donc considérablement déprécié et les propriétaires concernés sont spoliés d'autant.
- Le Charlaix, ce qui n'est pas le cas de tous les quartiers meylanais, est **déjà bien pourvu en logements sociaux** et proche du taux moyen de la commune. Les 5 ERS tels qu'annoncés amèneraient le taux SRU du Charlaix à 32%, soit le taux le plus élevé de Meylan,
- Le Charlaix ne dispose **pas de commerces**. Les **voies sont inadaptées**. Et les emplacements retenus sont **trop éloignés des transports en commun**, indispensables pour les ménages dont la mobilité repose sur les transports collectifs.

L'ensemble des arguments ont été exposés dans les avis de l'AHCM publiés lors de chaque enquête publique et disponibles sur notre site [[lien](#)].

Nos questions sont les suivantes :

- a) Vous engagez-vous à exiger auprès de la Métro la suppression de tous les ERS du Charlaix ?
- b) Vous engagez-vous à faire en sorte qu'aucun nouvel ERS ne soit implanté sur le Charlaix ?
- c) En cas de révision des ERS, vous engagez-vous à réduire fortement le nombre minimum de logements par ERS, de façon à respecter une densité de 20 log/ha qui a fait ses preuves en matière d'intégration sociale et qui permet de maintenir un aspect pavillonnaire cohérent dans ces zones ?
- d) Dans ce dernier cas, vous engagez-vous à fixer simultanément un taux maximum de 40% de logements sociaux par opération, pour permettre des programmes mixtes financièrement équilibrés et ne pas spolier les propriétaires ?
- e) Enfin, toujours dans un cas de révision, vous engagez-vous à exclure des périmètres d'ERS les parcelles déjà bâties et éviter de détruire pour reconstruire ?

2. La transformation d'Inevallée

La modification numéro 3 du PLUi et la révision numéro 1 du PPRI de l'Isère Amont ont laissé entrevoir une transformation inquiétante d'Inevallée. Celle-ci a été confirmée par l'annonce d'un projet dit « *Ville Parc Résiliente* » lors du conseil municipal du 15 décembre 2025 dont nous ne savons que très peu de choses.

L'étude des documents du PLUi et du PPRI font craindre une **densification importante** de certains secteurs (multiplication par 5 de la surface de plancher autorisée) qui, rappelons-le, sont toujours en zone inondable. Plusieurs avis et des propositions ont été publiés sur notre site [[lien1](#), [lien2](#)].

Dans un contexte très concurrentiel, **la qualité environnementale et le caractère ville parc** (c'est-à-dire une densité limitée dans un environnement très arboré aux cheminements traversants) constituent l'attractivité économique et le différentiateur de cette zone.

Nous craignons de voir sur ce secteur une reproduction de l'urbanisation excessive de la zone économique de la Presqu'île à Grenoble

Aussi nous vous demandons quelles sont vos intentions pour Inevallée :

- a) Transformation progressive d'une zone technologique en parcs de logements, de bureaux, de zones mixtes ou maintien des destinations actuelles ?
- b) Révision ou non du PLUi pour limiter l'exposition des populations travaillant en zone inondable (par exemple : majoration de 10% de la surface de plancher par rapport à l'existant, limitation des hauteurs, augmentation du coefficient de pleine terre, ...) ?
- c) Souhaitez-vous préserver l'aspect ville parc d'Inevallée et sa différentiation au sein de la métropole, et si oui, comment ?

LA VIE DU QUARTIER

3. La qualité de vie et les aménagements de Charlaix Maupertuis

Lors de nos réunions de quartier, l'AHCM a réuni de nombreux questionnements des habitants concernant les aménagements du quartier et la qualité de vie. Ces interpellations se concentrent sur la réfection et la sécurisation des voies publiques, l'entretien et la valorisation des espaces verts, la continuité et la qualité des cheminements, les loisirs et le périscolaire. [\[lien\]](#).

Aussi nous vous demandons de préciser :

- a) Quels sont vos projets d'aménagement pour Charlaix Maupertuis ?
- b) Quel plan d'actions avez-vous pour valoriser l'espace naturel du Bassin de Monarié ? La passerelle qui coupe l'accès et pose des problèmes de sécurité, sera-t-elle réparée ?
- c) Quels engagements pour améliorer l'état des voiries qui se dégradent (e.g. chemin de Beauséjour, avenue des 4 chemins) ?
- d) Quels projets pour améliorer les cheminements piétonniers (notamment les liaisons entre le chemin du Charlaix, le lotissement des 3 massifs et le gymnase du Charlaix ou l'itinéraire piéton sur le chemin de Beauséjour entre le chemin de Sirland et le chemin de Saint-Martin) ?
- e) Quel devenir pour le trèfle du Charlaix (triangle entre l'avenue des 4 chemins, le chemin du Monarié et le torrent de Jaillères) ?
- f) Quelles idées avez-vous pour enrichir l'offre périscolaire et les équipements de loisirs et de proximité pour les jeunes de notre quartier ?
- g) Quels projets souhaitez-vous porter pour mieux accompagner nos aînés et faire reculer l'isolement qui touche une partie des habitants de notre quartier ?

Nous vous remercions pour l'attention que vous porterez à ce document, et vous prions d'agrérer,
Madame, Monsieur, nos salutations respectueuses.

Pour l'AHCM,
Son président,
Thierry Lemoine

